

# COMPTE-RENDU DE SEANCE ET RELEVÉ DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME DU SANCY Séance du 30 mai 2018

Le **30 mai 2018**, le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Communautaire du Sancy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Camping des Fougères à Muro, sous la Présidence de M. Gérard BRUGIERE, Président.

Date de la convocation : 7 mai 2018

Nombre de conseillers : En exercice : **30** – Présents : **17** – Votants : **19**.

**Présents** : Gérard BRUGIERE, Président, Nicole BARGAIN, Alphonse BELLONTE, Joël CHARBONNEL, Stéphane CREGUT, Jean-François DUBOURG, Lionel GAY, Sébastien GOUTTEBEL, Jocelyne MANSANA, Pascal MICHELIN, Jacques PERRON, Amandine RANC, Annick RIBAL, Daniel ROUX, Patrick SEBY, Henri VALETTE, Patricia VERGNOL.

**Excusés** : Michel BABUT, Julien BRETON, Éric BRUT, Michel CLECH, Elisabeth CROZET, Frédéric ECHAVIDRE, Jean-Michel FALGOUX, Johan JACLARD, Pierre MARLET, Loïc MESURE, Pierre MOINS.

**Absents** : Christophe CHALANCHE, Etienne GUICHARD.

**Pouvoirs** : Michel BABUT à Patricia VERGNOL - Éric BRUT à Gérard BRUGIERE.

**Secrétaire de séance** : Luc STELLY, Directeur de l'Office de Tourisme du Sancy.

\*\*\*\*\*

Le Président procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

## ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Président propose de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- **Convention Bavajade 2018**
- **Remboursement Taxe de Séjour**

Le Conseil d'Administration valide ces propositions et l'ordre du jour est ainsi arrêté :

1. Régie Boutique : Nouveaux tarifs
2. Régie Boutique : Convention Bavajade 2018
3. Régie Boutique : Modification de l'acte constitutif
4. Remboursement taxe de séjour
5. Personnel : contrats saisonniers hiver 2018/2019
6. Compte de gestion 2017 : approbation
7. Compte administratif 2017 : approbation
8. Affectation du résultat 2017
9. Hébergements : Modalités et tarifs de parution sur sancy.com + brochure 2019 (Option album photos – packs)
10. Présentation d'une offre de site Internet pour chaque meublé
11. Questions et informations diverses

## **DELIBERATION N° 2018-05-30-01 - Régie de recettes « boutique » - Nouveaux tarifs**

M. Le Président propose au Conseil d'Administration d'adopter les nouveaux tarifs des marchandises et prestations de service proposées ci-après qui seront vendues par le biais de la régie de recettes « Boutique » :

<b>Marchandises taxées 5,5 %</b>	<b>Prix de vente TTC</b>	<b>Prix de vente HT</b>
Guide Chamina 30 lacs d'Auvergne	12.50 €	11.85 €
Le P'tit Crapahut en Auvergne	12.50 €	11.85 €
<b>Prestations de services 20 %</b>	<b>Prix de vente TTC</b>	<b>Prix de vente HT</b>
Soirée Horizons	18.00 €	15.00 €

Prestations de services exonérées organisées par l'OT	Prix de vente
Instants VIP selon prestations	5.00 €
Instants VIP selon prestations	10.00 €
Prestations Exonérées – Prix de vente	
13.20 €	16.80 €

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, adopte les nouveaux tarifs proposés ci-dessus.

### **DELIBERATION N° 2018-05-30-02 - Régie de recettes « boutique » - Convention « La Bavajade 2018 »**

Dans le cadre de la manifestation « La Bavajade » programmée à Besse les 5,6 et 7 octobre 2018, l'Office de Tourisme du Sancy va vendre, par le biais de sa régie de recettes et d'une convention de partenariat, la billetterie relative à cette manifestation.

Habituellement, dans le cadre de la vente de billetterie pour l'organisation d'un spectacle, l'office de tourisme perçoit une commission de 5% sur les recettes encaissées.

Mais vu que les organisateurs ont prévu de reverser la totalité de leur recette à une association caritative, il est proposé au Conseil d'Administration de renoncer à percevoir la commission habituelle et de modifier l'article 5 de la convention de partenariat comme suit :

#### **Article 5**

***Pour cet évènement, l'Office de Tourisme du Sancy ne percevra pas de commission***

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, décide, dans le cadre de la convention de partenariat conclue pour la « Bavajade 2018 », de renoncer à percevoir la commission habituelle et de modifier l'article 5 de la convention de partenariat comme proposé ci-dessus.

### **DELIBERATION N° 2018-05-30-03 - Régie de recettes « boutique » - Modification de l'acte constitutif**

Vu les articles R1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'article 20 des statuts de l'Office de Tourisme du Sancy ;

Vu la délibération n° 14.03.2003.01 du 14 mars 2003 instituant la création d'une régie de recettes ;

Vu l'arrêté de création d'une régie de recettes du 07 avril 2003 ;

M. Le Président propose au Conseil d'Administration d'autoriser la modification de la régie de recettes « boutique » en régie de recettes **et d'avances** « boutique » pour permettre l'encaissement des recettes **et le paiement des dépenses** relatives à son activité commerciale.

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, approuve la proposition faite par son Président et donne délégation au Directeur de l'Office de Tourisme pour établir et signer l'acte modificatif correspondant.

### **DELIBERATION N° 2018-05-30-04 – Remboursement taxe de séjour**

M. Le Président propose de rembourser la somme de 408.20 € à M. MME CLEYPPOOL (Chambres d'hôtes AAISA) de Besse. Ce remboursement correspond à un trop payé de taxe de séjour.

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, autorise le remboursement de la somme de 408.20 € à M. MME CLEYPPOOL (Chambres d'hôtes AAISA) de Besse.

Ce remboursement se fera par l'émission d'une réduction du titre correspondant.

## DELIBERATION N° 2018-05-30-05 – Personnel – Contrats saisonniers hiver 2018/2019

M. Le Président propose au Conseil d'Administration d'autoriser les créations de postes saisonniers pour la prochaine saison hivernale 2018/2019 à savoir :

- **11 postes de conseiller touristique** - Echelon employé 1.1 - Indice 1308 à temps plein 35 heures hebdomadaires dont :
  - 7 postes du 03/12/18 au 31/03/19
  - 3 postes du 03/12/18 au 30/05/19
  - 1 poste du 03/12/18 au 31/08/19
- **1 poste d'agent de vente centrale de réservation** – Echelon employé 1.1 - Indice 1308 – Durée : à temps plein 35 heures hebdomadaires du 01/10/18 au 31/03/19
- **1 poste d'employé agence postale communale** - Echelon employé 1.1 - Indice 1308  
Dates : du 17/12/18 au 28/04/19 - Durée : 16.25 heures hebdomadaires hors vacances (9h - 12h15) / 35.00 heures hebdomadaires pendant les vacances (9h-12h30 et 14h-17h30)

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à L'UNANIMITE, autorise les créations de postes saisonniers proposées ci-dessus.

## DELIBERATION N° 2018-05-30-06 – Compte de gestion 2017 : approbation

M. Le Président soumet le compte de gestion 2017 présenté par :

M Jean-Luc NOTEBAERT du 01/01/2017 au 02/01/2017,  
Mme Patricia BOSSIN du 03/01/2017 au 11/01/2017,  
M Jérôme MESMIN du 12/01/2017 au 30/06/2017,  
Mme Christine RULLIAT du 03/07/2017 au 30/01/2018,  
Comptables assignataires.

Le Compte de Gestion comprend l'ensemble des opérations budgétaires et non budgétaires effectuées au cours de l'exercice 2017.

Les montants présentés sont visés et certifiés conformes par l'ordonnateur.

Il est proposé au Conseil d'Administration de déclarer que le compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à L'UNANIMITE, déclare que le compte de gestion 2017 n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## DELIBERATION N° 2018-05-30-07 – Compte administratif 2017 : approbation

M. Le Président présente le compte administratif 2017 qui peut se résumer ainsi :

	Exploitation	Investissement
Dépenses 2017	3 401 858.51 €	109 476.13 €
Recettes 2017	3 315 189.77 €	40 723.46 €
Résultat 2017	- 86 668.74 €	- 68 752.67 €
Report n-1	503 097.81 €	34 010.86 €
Résultat de clôture 2017	416 429.07 €	- 34 741.81 €
Restes à réaliser (en dépenses)	0	0
Résultat cumulé	416 429.07 €	- 34 741.81 €

Avant que le Conseil d'Administration ne délibère sur le compte administratif 2017, Madame Nicole BARGAIN est désignée Présidente par l'assemblée et M. Gérard BRUGIERE se retire.

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, approuve le compte administratif 2017 et arrête les résultats tels qu'énumérés ci-dessus.

### **DELIBERATION N° 2018-05-30-08 – Affectation du résultat 2017**

Le Conseil d'Administration,  
Après avoir examiné le compte administratif 2017, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de **416 429.07 €**,  
Décide, à **L'UNANIMITE**, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat de l'exercice	-	86 668.74 €
Dont plus-values nettes de cession d'éléments d'		700.00 €
Résultat antérieur de l'exercice		503 097.81 €
<b>RESULTAT A AFFECTER</b>		<b>416 429.07 €</b>
<b>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>Solde d'exécution cumulé d'investissement</b>	-	34 741.81 €
<b>Solde des restes à réaliser d'investissement</b>		- €
<b>Besoin de financement</b>	-	<b>34 741.81 €</b>
<b>AFFECTATION</b>		<b>416 429.07 €</b>
<b>Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs</b>		<b>700.00 €</b>
<b>Affectation en réserves R1068 en investissement</b>		<b>34 045.00 €</b>
<b>Report en exploitation R 002</b>		<b>381 684.07 €</b>

### **DELIBERATION N° 2018-05-30-09 – Hébergements 2019 : tarifs et modalités de parution**

Les hébergeurs du Massif du Sancy peuvent souscrire des parutions pour leur(s) prestation(s) sur le site Internet sancy.com et dans la brochure Hébergements 2019.

Le Président demande au Conseil d'Administration de se prononcer sur :

- la mise en place d'une option « Album photos/vidéo » pour la parution sur le site sancy.com
- la mise en place d'une remise « pack » pour les meublés et/ou les agences de location
- les tarifs et modalités de parution sur les 2 supports proposés en annexe.

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**,

**DÉCIDE :**

- la mise en place d'une option « album photos/vidéo » qui permettra de rajouter 10 photos supplémentaires (ou 9 photos et une vidéo supplémentaires) sur la fiche de la prestation affichée sur le site Internet sancy.com.

Le tarif de cette option est fixé à 20 €.

- la mise en place d'une remise « Pack » pour les meublés et les agences de location dans les conditions suivantes :

- La remise concerne un même propriétaire ou même agence qui prend pour le compte de ses propriétaires
- 10 % de remise sur le montant total hors options à partir de 3 parutions et jusqu'à la 9<sup>ème</sup> parution incluse.
- 30 % de remise sur le montant total hors options à partir de la 10<sup>ème</sup> parution achetée
- La remise pack n'est pas cumulable avec d'autres réductions

- le maintien pour les autres types d'hébergements d'une réduction de 10% sur le montant total hors options à partir de la 3<sup>ème</sup> parution achetée par un même prestataire effectuant le règlement au nom de la même entité (une seule facture).

**ADOpte :**

- les tarifs et modalités de parution sur le site Internet et dans la brochure Hébergements 2019 proposés en annexe.

### **DELIBERATION N° 2018-05-30-10– Offre de site Internet pour les meublés**

M. Le Président présente au Conseil d'Administration une solution de réalisation de sites Internet que l'Office de Tourisme pourrait proposer aux propriétaires de meublés partenaires de l'Office de Tourisme qui n'ont pas de site ou qui souhaiteraient en changer.

Il s'agirait d'une prestation payante proposée en même temps que les sollicitations pour paraître sur le site Internet ou la brochure Hébergements.

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, **à L'UNANIMITE**, adopte cette proposition et fixe le prix de la prestation à 120 € TTC soit 100 € HT.

## Questions et informations diverses

### • **Guide des animations de Murol/Chambon/St Nectaire**

Les derniers audits Famille Plus réalisés sur les communes de Murol, Chambon sur Lac et Saint Nectaire ont fait remarquer : un problème de synchronisation et un manque de communication des manifestations mises en place. Les maires des communes concernées ont décidé une concertation et une communication commune des animations sur leur territoire via la réalisation d'un guide des animations.

Pour financer la réalisation du document, des espaces publicitaires ont été proposés aux prestataires du territoire.

Les communes souhaiteraient que ce guide soit diffusé dans les bureaux de tourisme mais la présence de publicités et d'annonceurs non partenaires de l'Office de Tourisme posent problème.

S'ensuit un débat entre les administrateurs sur la suite à donner à cette demande de diffusion.

Le Président propose au Conseil d'Administration de se prononcer sur une dérogation autorisant la diffusion du guide sur les mois de juillet et août 2018 dans les bureaux de l'Office de Tourisme.

Le Conseil d'Administration décide à **LA MAJORITE** (Pour : 12 voix – Contre : 2 voix – Abstention : 5 voix) la diffusion à titre dérogatoire du guide des animations sur les mois de juillet et août 2018 dans les bureaux de l'Office de Tourisme et décide d'inscrire à l'ordre du jour du prochain Conseil d'Administration une réflexion sur la diffusion des animations à l'avenir.

### • **Application Mhikes**

Le Directeur informe l'assemblée que la réalisation et la publication de parcours de randonnée, des circuits poussette et des balades Horizons est en cours dans l'application Mhikes.

Il rappelle que cette application GPS téléchargeable sur son smartphone propose un guidage vocal et peut mettre en avant des informations sur le parcours emprunté. A terme nous pourrions proposer des parcours de Rando, Trail, VTT, Horizons, Poussette, Ski de fond, Raquettes, Footing, Cyclo.

On peut d'ores et déjà télécharger l'application sur Apple Store et Google Play ou sur internet : <https://mhikes.com/> et suivre les premiers parcours de randonnée publiés.

### • **Instants VIP printemps : du 4 au 30 juin 2018**

Un programme d'activités au départ garanti a été mis en place par l'OT : randonnées, atelier pêche, atelier cuisine, visites guidées insolites.

**Nouveau cette année : les rendez-vous VIP** tous les lundis matin dans les bureaux de tourisme de La Bourboule, Le Mont-Dore, Besse et Murol pour un accueil personnalisé et présentation du programme.

Cette année les prestataires d'hébergement ont été informés très en amont avec l'envoi du programme par mail à la mi-avril, une mention dans la newsletter pro du 27/04, l'envoi des dépliants par courrier le 23 mai à tous les hébergements sauf meublés.

### • **Inauguration Horizons**

Le Directeur rappelle les dates d'inauguration de l'évènement Horizons :

- 5 juin 2018 : journée inaugurale avec les élus et quelques invités (membres du jury, partenaires...)
- 14 juin 2018 : soirée inaugurale à la CCAS de Super Besse ouverte au public.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h10

Compte-rendu affiché le 6 juin 2018